

EXERCICE 2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS

Séance du 3 avril 2017

DELIBERATION n°2017-19

Le conseil d'administration s'est réuni le 3 avril 2017 en séance plénière, sur convocation du président de l'université, adressée le vendredi 24 mars 2017.

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3,  
Vu les statuts de l'Université, notamment l'article 19,  
Vu la proposition du conseil académique du 14 mars 2017,  
Vu l'avis du comité technique du 21 mars 2017,

**Point de l'ordre du jour :**

5.1. Approbation du schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap.

**Exposé de la décision :**

Conformément à l'article L. 712-3 du code de l'éducation, le conseil d'administration, sur proposition du conseil académique et après avis du comité technique, doit adopter le schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap.

**Proposition de décision soumise au conseil :**

- Approbation du schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap.

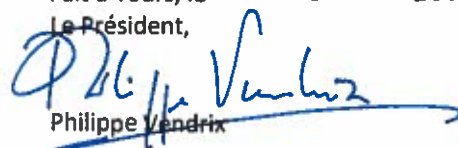
Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision.

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	30
Abstentions	0
Votes exprimés	30
Pour :	30
Contre	0

**Pièce jointe :**

- Schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap.

Fait à Tours, le - 5 AVR. 2017  
Le Président,



Philippe Vendrix

10 AVR. 2017

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

Transmise au recteur le :

10 AVR. 2017



## *Schéma directeur pluriannuel handicap 2017 – 2020*

Le Schéma Directeur est rédigé en Arial 14, non-justifié, afin de le rendre lisible selon de critères référencés pour quelques troubles du langage.

## ***Préambule***

Dans le projet d'établissement, l'Université de Tours affirme sa vocation d'université citoyenne, aux valeurs humanistes. Cette vocation se traduit, entre autre, par l'intérêt qu'elle porte aux questions relatives au handicap et par la volonté d'assurer aux étudiants et aux personnels l'égalité des chances.

L'Université de Tours propose des services favorisant non seulement la formation, mais également l'insertion professionnelle. Les équipes pédagogiques accompagnent les étudiants en travaillant en collaboration avec le Service de Santé Universitaire (SSU), le Bureau de la Vie Étudiante, le Vice-Président à la Vie Étudiante, le Service Culturel, le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS), la Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle (MOIP). Plusieurs partenariats sont signés avec des entreprises, des institutions et des instances aux niveaux local, régional et national afin, d'une part, de permettre aux étudiants la réussite de leur parcours à l'université et de favoriser leur insertion professionnelle et, d'autre part, de sensibiliser et de former les personnels à la question du handicap.

Les personnels enseignants-chercheurs et administratifs sont également au cœur des attentions portées par l'Université de Tours au handicap. Favoriser le recrutement et l'accompagnement d'un agent en situation de handicap dans l'environnement universitaire et dans la réalisation de ses missions demeure une des actions prioritaires de la politique universitaire.

Depuis septembre 2016, la Mission Handicap est placée sous la coordination de la Chargée de Mission au Handicap et à l'Égalité et relève de la Vice-Présidente du Conseil d'Administration. Le projet de la Mission Handicap, exprimé par ce Schéma Directeur, consiste en deux volets d'action vis-à-vis des étudiants, d'un côté, et des personnels, de l'autre. Dans ce cadre, le volet d'action concernant les étudiants est assuré par le Service de Santé Universitaire (SSU) ; celui portant sur les personnels est réalisé par la Direction des Ressources Humaines (DRH).

Le réseau de Référents Handicap Enseignants (RHE) et de Référents Handicap Administratifs (RHA) assure la coordination des actions de la Mission Handicap dans les différentes composantes de l'université.

Les actions déclinées dans ce Schéma Directeur pluriannuel feront l'objet d'un rapport annuel.

## **Cadre de référence**

### *Lois, décrets et ordonnances*

- Loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (notamment son article 27).
- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (1). NOR: SANX0300217L. Version consolidée au 26 février 2017.
- Loi n° 90-602 du 12 juillet 1990 relative à la protection des personnes contre les discriminations en raison de leur état de santé ou de leur handicap. NOR: SPSX9000001L. Version consolidée au 26 février 2017.
- Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées.
- Loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés (1). NOR: ASEX8700081L. Version consolidée au 26 février 2017.
- Décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique.
- Décret n°86-83 modifié du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat.
- Décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005 relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap. NOR: MENS0502560D.
- Examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur. Organisation pour les candidats présentant un handicap. NOR : MENE1132911C. Circulaire n° 2011-220 du 27-12-2011. MEN - ESR - DGESCO A1-3 – DGESIP.

### *Chartes*

- Charte université-handicap 2012 (MESR, MTRSS CPU).
- Charte université-handicap 2007 (MESR, MTRSS CPU).

## ***Conventions et partenariats***

### *Les conventions*

- Convention de partenariat Université d'Orléans, Université de Tours, Rectorat de l'Académie Orléans-Tours et 11 entreprises, 2014 – 2017 : la convention sera renouvelée en 2017.
- Convention Université de Tours - MPDH : la convention sera renouvelée en 2017.
- Convention de partenariat entre l'Académie Orléans-Tours, l'Université d'Orléans, l'Université de Tours et l'association ARPEJEH (2017-2020).
- Contrat d'objectifs entre le Conseil Départemental d'Indre et Loire et l'Université de Tours 2017-2020. En cours de renouvellement.

### *Les partenaires*

- Tremplin
- Cap emploi
- Prométhée 41
- Région centre (« Ordi centre »)

# **AXES DU SCHÉMA DIRECTEUR DE LA MISSION HANDICAP**

## **1. Favoriser l'accessibilité**

Locaux  
Enseignements  
Services

## **2. Actions en faveur des étudiants**

Accueil  
Accompagnement  
Formation  
Orientation et Insertion Professionnelle

## **3. Actions en faveur des personnels**

Recrutement  
Accompagnement  
Maintien dans l'emploi  
Formation

## **4. Sensibilisation et communication**

Actions pérennisées  
Actions ponctuelles  
Lien avec la Mission Égalité : discrimination

## **1. Favoriser l'accessibilité : Locaux, Enseignements, Services**

### **Locaux**

- ✓ Collaborer avec la Direction Technique de l'Immobilier (DTI) dans la réalisation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap).
- ✓ Accompagner les composantes dans la réalisation de travaux d'accessibilité, en collaboration avec la DTI.
- ✓ Collaborer avec les composantes et les services (SCD, SUAPS, Service Culturel) pour améliorer l'accessibilité des bâtiments et, si nécessaire, la mise à disposition de salles de repos.
- ✓ Collaborer avec les personnels et les étudiants en situation de handicap pour recenser les besoins.

### **Enseignements**

- ✓ Contribuer à l'insertion pédagogique des étudiants en situation de handicap par des achats ciblés aux besoins des différents types de handicap en travaillant aux investissements durables et aux cas singuliers.
- ✓ Développer les partenariats au vu de la contribution à assurer non seulement par rapport à l'achat de matériel, mais également à l'égard de l'accompagnement (tutorat, étudiants-accompagnateurs, secrétariat d'examen).
- ✓ Développer la dématérialisation des enseignements : travailler avec le Service de Valorisation des Projets Pédagogie-Numérique et la Vice-Présidente du Numérique et des Systèmes d'Information.

### **Services**

- ✓ Améliorer l'accès aux services (ex. Service Culturel, SUAPS, Numérique, Mobilité Internationale) : accessibilité et fruition. Mettre en dialogue les personnels et les étudiants en situation de handicap pour développer des actions ponctuelles et de longue durée.



## **2. Actions en faveur des étudiants : Accueil, Accompagnement, Formation, Orientation et Insertion Professionnelle**

### **Accueil**

- ✓ Renforcer les liens avec l'enseignement secondaire sur les questions d'accueil, d'accompagnement et d'orientation des Étudiants en Situation de Handicap (ESH).
- ✓ Favoriser et améliorer l'identification précoce et le recensement des Étudiants en Situation de Handicap (ESH), ainsi que leurs besoins.
- ✓ Renforcer les partenariats avec l'ensemble des acteurs en lien avec le handicap.
- ✓ Mettre en place des procédures afin d'harmoniser les liens entre la Mission Handicap – SSU, les Composantes et les Étudiants Accompagnateurs (EA). Dans ce cadre, travailler à la reconnaissance des missions des Référents Handicap Administratifs (RHA) et des Référents Handicap Enseignants (RHE).

### **Accompagnement**

- ✓ Automatiser le dispositif de réunions d'équipes plurielles quand cela est nécessaire : Mission Handicap – SSU, Composantes, Équipes pédagogiques, Étudiants en Situation de Handicap (ESH).
- ✓ Travailler à une nouvelle charte des droits et des devoirs des Étudiants en Situation de Handicap (ESH) et à sa diffusion.
- ✓ Intégrer la dimension handicap dans l'organisation des formations et des examens (réservation des salles, tiers temps, documents adaptés...).

### **Formation**

- ✓ Mettre en place des formations à destination des étudiants afin de leur apporter des connaissances sur différents handicaps : UEO Langues des Signes Françaises, etc. ; formation à la sensibilisation à la question du handicap destinée aux étudiants inscrits dans des filières en lien avec les Ressources Humaines...

### **Orientation et Insertion Professionnelle**

- ✓ Travailler en étroite collaboration avec la Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle (MOIP) pour l'accompagnement des

étudiants : définition d'un projet de formation ou professionnel, recherche de stage/job/emploi.

- ✓ Communiquer sur les dispositifs existants en matière d'orientation, d'insertion professionnelle en lien avec le handicap.
- ✓ Développer le travail en lien avec la question du handicap et de l'emploi : rédaction des offres de stages et d'emploi (R'PRO), RQTH, ateliers de préparation.
- ✓ Renforcer les partenariats entre la MOIP et les acteurs et les associations dans le domaine du handicap.
- ✓ Développer les liens avec les entreprises.

### **Axe 3. Actions en faveur des personnels : Recrutement, Accompagnement, Maintien dans l'emploi, Formation**

#### **Recrutement**

- ✓ Déterminer le taux d'emploi à atteindre. L'Université de Tours se donne pour objectif d'atteindre les taux d'emploi ci-après au titre des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) : 4,00% en 2017, 4,20% en 2018, 4,40% en 2019 et 4,60% en 2020.
- ✓ Prévoir de réserver des postes administratifs dans le cadre des campagnes d'emploi. Puisque les postes ouverts ont été jusqu'à présent en catégorie C, les efforts porteront également sur les postes de catégorie A et B. Pour atteindre cet objectif, la DRH poursuivra le travail entrepris sur le vivier, constitué par le Correspondant Handicap et mis à jour en lien avec le service du recrutement.
- ✓ Favoriser le recrutement des enseignants disposant d'une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (RQTH).
- ✓ Améliorer le recensement des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) en les informant sur les bénéfices de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

#### **Accompagnement**

- ✓ Accueil et accompagnement individualisés des personnes en situation de handicap. Accompagner dans les démarches administratives les personnes déposant une demande de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

#### **Maintien dans l'emploi**

- ✓ Accompagner les changements de fonction / Branche d'Activité Professionnelle (BAP) en lien avec la DRH. Faciliter la mobilité ou encore le reclassement des BOE en collaboration avec la DRH.
- ✓ Faciliter l'échange entre les différents acteurs intervenants : assistante sociale des personnels, Correspondant Handicap, médecin de prévention, DRH afin de faciliter le maintien dans l'emploi.
- ✓ Développer les partenariats extérieurs (fournisseurs matériels adaptés, ou encore ergonomes).

- ✓ Renforcer le recours aux ESAT-EA (Etablissements et Services d'Aide par le Travail et Entreprises Adaptées).
- ✓ Coordonner les actions des partenaires extérieurs (SAMETH, fournisseurs ou ergonomes notamment).
- ✓ Envisager un partenariat avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP). Ce conventionnement permettrait de financer, pour partie, par le FIPHFP des projets particuliers d'ampleur que sont tout particulièrement des projets immobiliers.

### **Formation**

- ✓ Former les enseignants-chercheurs : accompagnement et suivi pédagogiques ; connaissance des réseaux et des outils formatifs ; création d'ateliers de travail en dialogue avec les formations théoriques.
- ✓ Former les personnels administratifs et politiques, ainsi que les directeurs des composantes pour mieux comprendre le handicap et être en capacité d'accueillir et d'accompagner les collègues en situation de handicap ; dialoguer avec le personnel enseignants-chercheurs sur le suivi des étudiants.
- ✓ Développer les partenariats extérieurs initiés par le bureau de la formation et des concours de la Direction des Ressources Humaines pour diversifier l'offre de formation à destination des différents personnels de l'Université de Tours.
- ✓ Former les agents en charge de la déclaration FIPHFP afin d'optimiser le calcul de la contribution.

#### **4. Sensibilisation et communication : Actions pérennisées, Actions ponctuelles, Passerelle avec Mission Égalité : discrimination**

##### **Actions pérennisées**

- ✓ Travailler à la création de modules dématérialisés à l'attention des étudiants et des personnels pour sensibiliser au handicap sur le site-web de l'université : courts documentaires, témoignages, expositions...
- ✓ Développer la collaboration entre la Mission Handicap et le Service de Communication.
- ✓ Créer des partenariats afin de mieux accueillir les personnes en situation de handicap : faire connaître les services offerts par l'université ; dialoguer avec les services offerts par la ville.
- ✓ Renforcer la communication sur les aménagements proposés.

##### **Actions ponctuelles**

- ✓ Sensibiliser les personnels et les étudiants par la présence de la Mission Handicap sur le terrain en allant dans les différentes composantes : conférences, JPO, stands à la rentrée, organisation de journées de sensibilisation avec l'association Starting Block.
- ✓ Participer aux forums et aux salons sur le handicap en collaboration avec les partenaires de la Mission Handicap, à l'exemple des journées organisées par ARPEJEH.
- ✓ Collaborer avec les enseignants-chercheurs qui travaillent sur le handicap pour développer des actions de sensibilisation vis-à-vis des étudiants et des personnels.

##### **Passerelle avec Mission Égalité : discrimination**

- ✓ Renforcer la sensibilisation sur les discriminations liées au handicap sur la base du lien entre la Mission Handicap et la Mission Égalité : sensibilisation à l'exclusion et aux violences ; partage d'expériences. Travailler avec le Référent de l'université aux discriminations.
- ✓ Valoriser le handicap : mettre en avant ce que la personne en situation handicap peut faire et sa contribution au projet de l'université ; accompagner les personnels et les étudiants à l'accueil et à l'intégration de la personne en situation de handicap.